

# Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier

entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

T 03 85 50 26 45

## Groupe scolaire de la Noue – sélection d'un AMO et avancement des études

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier

Vu le décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux Marchés Publics et notamment son article 27 ;

Le Président Jean-Paul AUBAGUE expose que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier exerce la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et précise que l'intérêt communautaire de cette compétence sera défini lors du prochain Conseil communautaire, après travail en commission communautaire le 6 septembre prochain.

Le Président rappelle que :

- un projet de construction de groupe scolaire est en étude sur le secteur de la Noue qui regroupe les communes de Brandon, Clermain, La Chapelle du Mont de France, Montagny Sur Grosne et Trivy ;
- une note d'opportunité sur la construction d'un groupe scolaire a été rendue par l'ATD71 en 2013 ;
- le cabinet SPQR à Lyon (69006), missionné le 17 décembre 2015 par l'ex CCMR, avait rendu le 6 octobre 2016 une étude sur l'école et les services complémentaires souhaitée par le territoire, incluant le projet de construction d'un groupe scolaire à Brandon.

Le Président demande à Fabienne PRUNOT – Maire de Brandon de présenter le dossier.

Après que l'étude comparative argumentée relative à la réhabilitation ou à la construction d'un groupe scolaire de la Noue ait été distribuée, Fabienne PRUNOT indique que plusieurs études ont été engagées depuis 2013 avec l'aide de l'ATD71 pour avancer le projet de construction d'un groupe scolaire sur le secteur de la Noue pour un coût estimé à 1 976 384 € HT, hors achat de 3 000 m<sup>2</sup> de terrain et hors restauration scolaire nécessitant une étude complémentaire. La construction d'un groupe scolaire permettrait de diminuer considérablement les coûts de fonctionnement, en abandonnant notamment le transport scolaire.

Au cas où le dossier passerait à la phase réalisation après complément d'études, le Président indique que l'opération serait neutre financièrement pour la Communauté de communes qui devrait s'endetter pour cette opération. Après obtention des financements, ceux notamment spécifiques aux territoires TEPos/TEPcv, le solde pour l'investissement et le fonctionnement serait acquitté par les communes concernées par le biais d'un fonds de concours conformément à l'article 5214-16-V du CGCT.

Thierry IGONNET - Vice-président, attire l'attention du Conseil communautaire sur les conséquences éventuelles pour les autres RP.I. de la construction par la Communauté de communes d'un groupe scolaire.

Le Président propose de l'autoriser à lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour sélectionner un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui sera chargé d'accompagner, de la conception à la réalisation éventuelle, l'avancement du projet « Construction du groupe scolaire de la Noue ».

**Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ⇒ **ATTEND** du SIVOS de la Noue qu'il affine ses analyses et en particulier eu égard à l'évolution de la charge de fonctionnement du futur groupe scolaire ;
- ⇒ **DEMANDE** que soit étudié, avec l'appui des services de la Préfecture et de tout conseil compétent, deux possibilités pour la maîtrise d'ouvrage soit par une Commune du SIVOS de la Noue, soit par la CC SCMB. Cette analyse sera conduite parallèlement à la recherche d'un maître d'œuvre ;
- ⇒ **DEMANDE** au Vice-président en charge du service enfance jeunesse de poursuivre les investigations afin d'obtenir toute précision sur les attentes, exigence et plus généralement l'accueil que réservera l'éducation nationale à ce projet. Il s'agira également d'étudier son impact pour les autres communes

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2017

Application agréée E-legalite.com

071-200071645-20170629-2017\_92\_1-DE

**DELIB 2017-92-1 annule et remplace la Délibération 2017-92**

# Communauté de Communes **Saint Cyr Mère Boitier** entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

T 03 85 50 26 45

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 29 juin 2017**

**Convocation : 23 juin 2017 Date d'affichage : 6 juillet 2017**

L'an deux mille dix sept, le jeudi vingt neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis à Dompierre les Ormes, salle de la Maison des Associations sous la Présidence de M. Jean-Paul AUBAGUE.

Commune de BOURGVILAIN :	Mme Dominique PIARD
Commune de BRANDON	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE France	M. Jean-François LAPALUS
Commune de CLERMAIN	M. Michel FAUGERE
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	M. Michel POURCELOT M. Philippe PROST
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Jean-Noël CHUZEVILLE
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Marie Thérèse CHAPELIER Mme Catherine PARISOT
Commune de MONTAGNY S/GROSNE	M. Jean-Pierre LEROY
Commune de MONTMELARD	M. Jean Marc MORIN
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Charles BELICARD
Commune de SAINT POINT	-
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Robert MAZOYER
Commune de TRAMBLY	M. Jean-Paul AUBAGUE
Commune de TRIVY	M. Bernard SEIGLE-VATTE
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 27    Nombre de délégués présents : 22    Pouvoirs 2

Absents excusés : MM. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), André DARGAUD (Dompierre les Ormes), Jean-Claude WAEBER (Matour), Yves TRIBOULET (Pierreclos), Maurice DESROCHES (Tramayes) ; Mme Jocelyne BACQ (Saint Point).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : M. Jean-Noël CHUZEVILLE**

Assistaient également en tant que Conseillers suppléants : Mme Sylvie LAFFAY (Saint Pierre le Vieux), MM. Jean De WITTE (Clermain), Robert VILLE (Germolles S/Grosne), Jacques CHORIER (Montmelard), Gilles PARDON (Saint Léger/la Bussière), Thierry BERNET (Serrières), Jean-Paul GIROD (Trivy).

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2017

Application agréée E-legalite.com

071-200071645-20170629-2017\_92\_1-DE

**DELIB 2017-92-1 annule et remplace la Délibération 2017-92**


# Communauté de Communes **Saint Cyr Mère Boitier** entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

T 03 85 50 26 45

- ⇒ **MANDATE** le Président et Madame le Maire de Brandon pour obtenir un compromis pour l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de ce projet. Le compromis permettra de finaliser l'acquisition pour le maître d'ouvrage que ce soit une des communes du SIVOS de la Noue ou la CC SCMB ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour sélectionner un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui sera chargé d'accompagner, soit pour la CC SCMB soit pour l'une des communes du SIVOS de la Noue, de la conception à la réalisation éventuelle, l'avancement du projet « Construction du groupe scolaire de la Noue » ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à lancer toutes les études nécessaires pour avancer le projet « Construction du groupe scolaire de la Noue » dans le cadre d'un marché en procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360) ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à affiner la recherche de financement et à signer tout acte ou document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

  
Le Président,  
Jean-François AUBAGUE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2017

Application agréée E-legalite.com

071-200071645-20170629-2017\_92\_1-DE

**DELIB 2017-92-1 annule et remplace la Délibération 2017-92**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2017

Application agréée E-legalite.com

071-200071645-20170629-2017\_92\_1-DE